



Maladie d'alzheimer et donation

Par zouzou

bonjour,

mes parents ont tous les deux une maladie de mémoire. Ils vivent encore à leur domicile et ne sont ni sous tutelle et curatelle. Ils souhaiteraient faire une donation de leur maison à ma soeur et moi-même. Le notaire nous demande un certificat médical comme quoi ils sont aptes à faire cette donation. Le médecin de famille refuse de faire ce certificat. Faut-il que je demande une mise sous tutelle ou curatelle ? Dans ce cas ils pourront visiblement donner leur maison avec l'accord du tuteur (qui sera moi ou ma soeur).

Par jury34

Bonjour,

Oui, tout à fait.

Passé un certain âge, cela devient indispensable de toute façon.

Je parle en connaissance de cause.

A votre disposition.

Cordialement